
Compte rendu des CAPL B du 11/06/2012

Siégeaient pour la CGT: Jean-Pierre COMBELLES, Régine JULLIOT-VEYRIERE,
Marie-Agnès THOMAS, Brigitte ROUELLE

Ordre du jour

1ère CAPL

- adoption du règlement intérieur applicable aux CAPL

La CAPL ne pouvait adopter aucune modification sur le règlement intérieur. Les amendements éventuels devaient remonter en centrale. Les représentants CGT ont voté pour le règlement.

2ème CAPL

- approbation du PV du 15/06/2010 : appel de notation de la filière fiscale.
- examen du tableau d'avancement au grade de contrôleur de 1ère classe
- examen du tableau d'avancement au grade de contrôleur principal

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire ci-après.

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Les élus CGT Finances Publiques réaffirment leur attachement à la défense et au renforcement du statut général des fonctionnaires, à la reconnaissance des qualifications dans le déroulement de carrière en facilitant la promotion interne dans un cadre de droits et garanties fortes inscrits dans des statuts particuliers.

La CGT Finances Publiques revendique un déroulement de carrière linéaire, pour les catégories C et B, au sein d'une seule grille indiciaire pour chaque corps.

En effet pour les personnels d'un même corps ayant les mêmes fonctions, définies dans un même statut particulier, les grades actuels ne trouvent aucune signification.

L'indice de fin de carrière doit au moins être le double de celui de début de carrière, sans toutefois en allonger la durée.

Une grille unique à amplitude indiciaire plus importante, sans barrière, avec un rythme d'avancement d'échelon plus rapide et régulier, correspond mieux à la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise tout au long de la carrière.

La CGT Finances Publiques condamne les contraintes budgétaires qui limitent le nombre de promus et empêchent nombre d'agents d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.

La comparaison entre la plage d'appel statutaire (PAS : agents qui pourraient être promus) et la plage utile de sélection (PUS : agents qui seront proposés) en est la preuve flagrante.

Le PV n'appelant aucune remarque de notre part, nous l'avons approuvé. La représentante ex-filière gestion publique s'est abstenue car il s'agissait d'une CAPL filière fiscale pour laquelle elle n'avait pas siégé.

Le PV n'avait pu être approuvé antérieurement car il n'y avait pas eu de CAPL pour les contrôleurs principaux en 2011.

Les tableaux d'avancement :

Ce sont les 1er tableaux uniques (et non plus gérés par filière). La liste des agents figurant sur la plage d'appel statutaire (PAS) a été établie au niveau national en fonction des critères suivants :

- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade (de C2 pour le TA à C1, de C1 pour le TA à CP)
- avoir été noté au moins une fois dans le grade de sélection
- ne pas avoir fait l'objet d'une évolution négative au cours des 3 années qui précédent (hors note d'alerte)
- ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire récente
- être en position d'activité à la date d'effet de la promotion.

Dans notre département, 10 agents figurent sur la PAS du tableau d'avancement au grade de contrôleur 1ère classe et 13 agents sur la PAS du tableau d'avancement au grade de contrôleur principal.

Pour déterminer la plage utile d'appel (PUS), la direction classe les agents dans l'ordre des critères suivants :

- échelon dans le grade et ancienneté d'échelon
- ancienneté dans le corps
- total des évolutions de note des 3 dernières années

Au final, seuls 5 agents seront proposés par la direction au tableau d'avancement de contrôleur 1ère classe et 2 agents au tableau d'avancement de contrôleur principal. Le cas de chaque agent sera examiné en CAP nationale les 28 juin (C1) et 10 juillet (CP).

La date d'effet pour les agents promus sera le 1/1/2012 pour les C1 et 31/12/2012 pour les CP.

Les représentants CGT se sont abstenus sur l'ensemble des tableaux. Pour eux, il n'est pas question que des considérations budgétaires privent l'ensemble des collègues, qui remplissent les conditions statutaires, de bénéficier de l'accès au grade supérieur.

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

eMail :

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:.....

Signature,

